

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82

- présents titulaires : 58 - présents suppléants : 1

- procurations : 11 - absents : 12

- votants : 70

DÉLIBÉRATION n° 2018/045

L'an deux mille dix-huit et le 26 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO

Présents titulaires: Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loig LE RUN, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

Présents suppléants : Véronique MAZOUE (remplace Claude GAYE),

Titulaires ayant donné procuration: Hervé CARRERE à Pascal LACHAUD, Jean-Claude CLARENS à Alain DUCASSE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Monique MARTIN, Claude LABOGE à Bruno FOURCADE, Jacques LAUREYS à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Zoulikha CHEBBAH à Alain MAILLE, Jean-Pierre CABOS à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Guy RAYNAL.

Absents: Mesdames et Messieurs, Joëlle PEYRO, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Gilbert FOURCADE, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle VIGNEAUX, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

Objet : Finances - Budget annexe Transports : Affectation des résultats 2017

Les résultats de l'exercice 2017 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2017	9 478.86 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2016	51 520.08 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	60 998.94 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2017	69 734.99 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2016	26.10 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2018	69 761.09 €

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20180326-2018-045-DE Date de télétransmission : 17/04/2018 Date de réception préfecture : 17/04/2018 Restes à réaliser en dépenses Restes à réaliser en recettes 70 760.00 € 0 €

Solde des restes à réaliser

-70 760.00 €

Résultat cumulé avec restes à réaliser

- 998,91 €

Le Bureau propose au conseil d'inscrire les affectations suivantes au budget 2018 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	0.00 €
Supplément disponible	60 998.94 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	
Supplément disponible	
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	

Proposition d'inscriptions au budget annexe Transports 2018

69 761.09
998.91
60 000.03

Restes à réaliser en dépenses	70 760.00
Restes à réaliser en recettes	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

- d'adopter l'affectation des résultats 2017 du budget annexe Transports ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Président

Affichée le 1 7AVR. 2018

Monsieur le Président

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès Accourse retrevent de la présente notification.

Accourse retrevent de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès Accourse retrevent de la présente notification.

O65-200070787-20180326-2018-045-DE Date de télétransmission : 17/04/2018

Date de réception préfecture : 17/04/2018